

# Diagnostic de performance énergétique

## Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

### (6.1.public.bis) bureaux, services administratifs, enseignement

N°: LRS/RA/1.396/10.003 Nature de l'ERP : 5 <sup>ième</sup> catégorie Année de construction : 1895 DPE sur une partie du bâtiment : Partie DDE Surface utile : 1865m <sup>2</sup> Adresse : 22 rue du 139°RI 15000 Aurillac	Date : 05/03/10 Diagnostiqueur : Claire-Marie PAYEN Certification N°D/10-282 délivrée par: APAVE, Le : 11/02/10 Signature : PAYEN
<b>Propriétaire :</b> Nom : L'Etat Adresse :	<b>Propriétaire. des installations communes (s'il y a lieu) :</b> Nom : SO Adresse : SO

#### Consommations annuelles par énergie (moyenne sur 3 ans)

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€ TTC)
	détail par usage en kWh <sub>EF</sub>	en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Bois, biomasse</b>	0	0	0
<b>Electricité</b>	111 097	286 630	8888
<b>Gaz</b>	162 675	162 675	6 912
<b>Autres énergies</b>	0	0	0
<b>Production d'électricité à demeure</b>	0	0	0
<b>Abonnement</b>			1 982
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b>		449 305	15 946

#### Consommations énergétiques

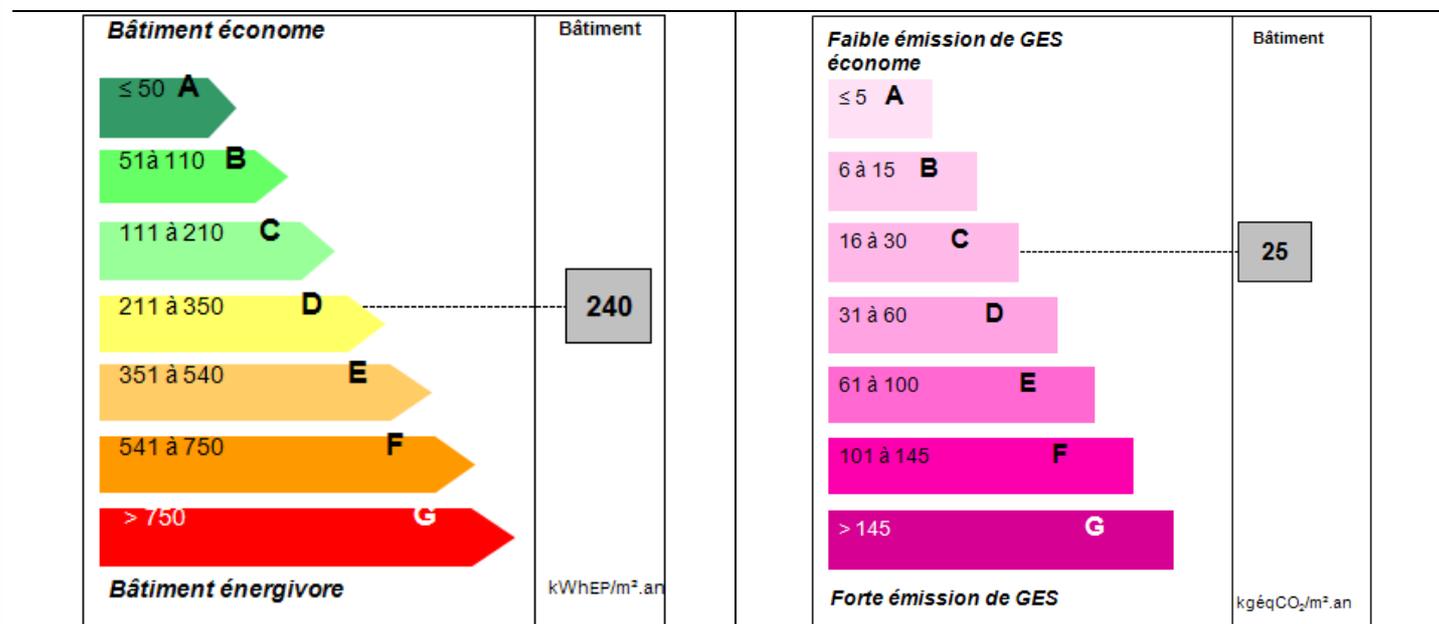
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

#### Émissions de gaz à effet de serre

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation réelle : 449 305 kWh<sub>ep</sub>

Estimation des émissions : 47 399 kgCO<sub>2</sub>



# Diagnostic de performance énergétique

## Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Structure traditionnelle: Maçonnerie pierre	Chauffage au gaz naturel	Cumulus électriques indépendants
Aucune isolation des parois verticales	2 chaudières 238 kW chacune	
Menuiseries Bois 4/16/4		
Aucune isolation des combles		
<b>Energies renouvelables : Ø</b>	Quantité produite localement	<i>kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</i>

### Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'usager, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public,
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie,
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris

### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

### Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

### Commentaires: Ø

# Diagnostic de performance énergétique

(6.1.public)

## **Conseils pour un bon usage**

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics de bureaux ou d'enseignement : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

## **Gestionnaire énergie**

- ❑ Mettre en place une planification énergétique adaptée à la collectivité ou à l'établissement.

## **Chauffage**

- ❑ Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuite et celle du week-end.
- ❑ Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- ❑ Réguler les pompes de circulation de chauffage: asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

## **Ventilation**

- ❑ Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

## **Eau chaude sanitaire**

- ❑ Arrêter les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- ❑ Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

## **Confort d'été**

- ❑ Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

## **Eclairage**

- ❑ Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- ❑ Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- ❑ Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- ❑ Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

## **Bureautique**

- ❑ Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- ❑ Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.

- ❑ Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

## **Sensibilisation des occupants et du personnel**

- ❑ Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- ❑ Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- ❑ Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- ❑ Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager: extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- ❑ En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

## **Compléments**

# Diagnostic de performance énergétique

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
Isolation des parois par l'intérieur	Diminution des déperditions des parois verticales en pierre	-
Isolation de la partie sous ardoise	Limitation des déperditions du dernier étage	-
Isolation des combles	Diminution des déperditions par le plancher haut	-
Modification du système de ventilation (VMC Double Flux)	Diminution du renouvellement d'air	-
Mise en place de faux plafonds	Diminution du volume chauffé	-

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

## Commentaires

Plus d'informations en consultant le rapport d'Audit énergie et gros entretien en date du 25/02/10.



« Le Sulky » Face au N°2 Quai Rambaud – 69002 LYON (FRANCE)

Tél. 04.78.37.88.38 – Fax 04.78.37.54.79

Courriel : [sintec@sintec-ingenierie.fr](mailto:sintec@sintec-ingenierie.fr) - Site Internet : [www.sintec-ingenierie.fr](http://www.sintec-ingenierie.fr)

S.A.R.L. au capital de 10 000 € – RCS LYON B 333 602 373

SIRET 333 602 373 00032 - APE 7112 B - N° INTRACOMM. FR 28 333 602 373 00032